



# PROGRAMME DE FORMATION

## **Permis de conduire catégorie B - AAC –CS**

*L'organisation des formations théoriques et pratiques pour le permis de conduire catégorie B suit un cadre réglementé.*

**Voici les modalités principales :**

### **1. Formation théorique : le Code de la route**

L'objectif de cette phase est de préparer le candidat à l'épreuve théorique générale (ETG), souvent appelée "le Code".

- **Contenu de la formation :**

Elle couvre les règles de circulation, la signalisation routière, les comportements à adopter en cas d'urgence, les principes de sécurité routière, et la compréhension des risques liés à la conduite.

- **Organisation :**

- **Cours en présentiel :** Les cours sont dispensés par un formateur agréé dans l'auto-école.

- **Cours en ligne :** Plateformes numériques permettant de suivre des cours et de s'entraîner via des tests et examens blancs.

- **Durée :** Il n'y a pas de durée minimale. Le candidat s'entraîne jusqu'à être prêt pour passer l'examen.

- **Évaluation :** L'examen se déroule dans un centre agréé. Le candidat doit répondre correctement à au moins 35 questions sur 40 pour réussir.

## **Déroulement de l'évaluation de départ :**

### **1. Entretien avec le candidat :**

- **Connaissance du Code de la route :** Questions sur les bases des règles de circulation.
- **Expérience de conduite :** Vérification de toute expérience préalable (par exemple, conduite sur terrain privé ou autres véhicules).
- **Profil du candidat :** Identification de ses attentes, ses besoins spécifiques, et son degré d'anxiété ou de confiance au volant.
- **Habitudes d'apprentissage :** Discussion sur la manière dont le candidat apprend le mieux (théorique, pratique, répétitif, etc.).

### **2. Évaluation théorique :**

- Questions sur le fonctionnement de base d'un véhicule :
  - Rôles des commandes (volant, pédales, boîte de vitesses).
  - Vérifications courantes (pression des pneus, niveaux d'huile, etc.).
- Vérification des connaissances théoriques liées à la sécurité routière.

### **3. Évaluation pratique en véhicule :**

- **Durée :** Environ 45 minutes à 1 heure.
- **Objectif :** Observer les aptitudes du candidat à la conduite, même s'il n'a jamais conduit auparavant.
- **Étapes possibles :**
  - 1. Prise en main du véhicule :**
    - Réglage du siège, des rétroviseurs, et de la ceinture de sécurité.
    - Familiarisation avec les commandes (pédales, volant, clignotants).
  - 2. Manœuvres simples :**
    - Démarrer le véhicule.
    - Avancer en ligne droite.
    - S'arrêter en douceur.
  - 3. Évaluation des réflexes :**
    - Capacité à suivre des consignes simples.
    - Réactivité face à des situations simulées (freinage, observation).

### **Résultats et conclusion :**

- À la fin de l'évaluation, le moniteur présente un bilan détaillé.
- Il propose un volume prévisionnel d'heures de conduite pour atteindre le niveau requis. Ce volume peut varier selon les compétences initiales, l'aisance du candidat, et sa capacité d'apprentissage.
- Une feuille de synthèse est souvent remise au candidat pour formaliser le résultat de l'évaluation.

### **Points importants :**

- L'évaluation est obligatoire mais ne constitue pas un engagement contraignant : le nombre d'heures prévu peut être ajusté au cours de la formation.
- Elle est réalisée dans un cadre bienveillant, sans jugement, et vise à personnaliser l'apprentissage pour maximiser les chances de réussite.

## **2. Formation Pratique**

### **Objectif :**

Maîtriser la conduite d'un véhicule en toute sécurité et dans le respect des règles du Code de la route.

### **Contenu :**

- Prise en main du véhicule (commandes, démarrage, arrêt).
- Manœuvres (stationnement, demi-tour, marche arrière).
- Conduite en circulation (routes, autoroutes, villes).
- Gestion des priorités et interaction avec les autres usagers.
- Écoconduite et anticipation des dangers.

### **Modalités :**

- **Leçon en auto-école** : Avec un moniteur agréé.
- **Conduite accompagnée (optionnelle)** : Permet aux élèves de s'entraîner en dehors des leçons avec un accompagnateur, après avoir validé un nombre minimum d'heures.

### **Durée :**

- Formation classique : Minimum de **20 heures de conduite** obligatoires, sauf pour la conduite supervisée ou accompagnée.

- Durée variable selon le niveau initial de l'élève et ses progrès.

#### **Examen :**

- Épreuve pratique d'environ 30 minutes.
- Le candidat est évalué sur sa capacité à respecter les règles, à maîtriser le véhicule et à adapter sa conduite aux différentes situations.

### **3. Particularités et Organisation**

- **Établissement de formation** : L'inscription se fait en auto-école.
- **Supports pédagogiques** : Livres, applications mobiles et sont mis à disposition pour compléter la formation.
- **Suivi personnalisé** : Le moniteur évalue régulièrement les progrès de l'élève pour adapter la formation.

### **Conduite Accompagnée (AAC)**

#### **Objectif :**

Permettre au candidat d'acquérir une expérience de conduite prolongée sous la supervision d'un accompagnateur, souvent sur une durée d'au moins un an.

#### **Conditions d'accès :**

- **Âge minimum** : 15 ans pour débiter la formation (dans le cadre de l'apprentissage anticipé de la conduite).
- Avoir validé la formation initiale en auto-école, comprenant :
  - **Code de la route** : Obtenu ou validé récemment.
  - **20 heures de conduite minimum** en auto-école.  
Rendez-vous préalable de 2H avec accompagnateur.
- Obtenir l'accord de l'auto-école et souscrire à une assurance pour le véhicule utilisé.

#### **Durée :**

- Pas de durée minimale fixée, mais il est recommandé de réaliser au moins 3000 kilomètres avec l'accompagnateur sur une période d'un an minimum avant de se présenter à l'examen.

### **Accompagnateur :**

- Doit être titulaire du permis B depuis au moins **5 ans sans interruption**.
- Ne pas avoir fait l'objet de retrait de permis récent.
- Être mentionné dans le contrat d'assurance du véhicule utilisé pour la conduite accompagnée.

### **Avantages :**

- Réduction de la période probatoire après obtention du permis (2 ans au lieu de 3).
- Statistiquement, meilleur taux de réussite à l'examen.
- Acclimatation progressive à la conduite en conditions réelles (circulation variée, météo, etc.).

## **Conduite Supervisée**

### **Objectif :**

Offrir une alternative flexible pour s'entraîner à la conduite sous supervision, souvent pour des candidats adultes ou ceux ayant échoué à l'examen pratique.

### **Conditions d'accès :**

- **Âge minimum** : 18 ans.
- Avoir validé la formation initiale en auto-école, comprenant :
- **Code de la route** : Obtenu ou encore valide.
- **20 heures de conduite minimum** en auto-école.
- Suivre une **leçon de préparation** avec un moniteur pour évaluer les compétences et s'assurer que le candidat est apte à conduire en supervision.

### **Durée :**

- Pas de durée ni de kilométrage minimum imposés, mais une pratique prolongée est encouragée avant l'examen.

### **Accompagnateur :**

Les mêmes critères s'appliquent que pour la conduite accompagnée.

#### 4. Modalités spécifiques

- **Planning personnalisé** : L'auto-école établit un programme adapté à la disponibilité et au niveau de chaque candidat.
- **Suivi de progression** : Un livret d'apprentissage numérique permet de suivre les compétences acquises.

#### 5. Évaluation finale

L'examen pratique dure environ **32 minutes** et évalue :

- Le respect du Code de la route.
- La maîtrise technique du véhicule.
- La capacité à anticiper les dangers et à adapter sa conduite.

L'organisation de ces formations vise à garantir une bonne préparation aux épreuves et à favoriser une conduite sécuritaire.